



Procès Verbal de la séance

du Conseil Municipal

Jeudi 21 Mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 21 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal convoqué le 15 mars 2019 s'est réuni à la Mairie, dans la salle de ses séances.

La présidence du Conseil Municipal est assurée par Monsieur Dominique BAERT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	PROCURATION A	ABSENTS
M. Dominique BAERT, Maire	X			
M. Henri GADAUT	X			
Mme Marie-Christine RINGOTTE	X			
Mme Anne DUQUESNOIS	X			
M. Kamel KHITER	X			
M. Christophe RICCI		X	M CROIGNY	
Mme Myriam DE SMEDT	X			
Mme Danielle CUCHERE	X			
M. Georges PRPIC	X			
M. Daniel LEFEVRE	X			
Mme Michèle COQUELLE	X			
Mme Juliette KERAUDY	X			
M. Jean VANDOORNE	X			
M. Robert BEDART	X			
Mme Martine LEBLANC	X			
M. Henri CALONNE		X	Mme LEBLANC	
Mme Laurence SUEUR		X	Mme COQUELLE	
Mme Annie CHANTRIE	X			
M. Denis CROIGNY	X			
M. Brice WETE-MATOUBA		X	Mme DUQUESNOIS	
M. Guy-Noël LEMAY	X			
M. Karl MONRABAL	X			
Mme Nora MILOUDI		X	M MONRABAL	
Mme Lina DJAFER-CHERIF	X			
Mme Zohra REIFFERS	X			
Mme Sylvie ZAIDI	X			
Mme Palma BONTE	X			
Mme Myriam LESTIENNE	X			
Mme Catherine OSSON	X		M BAERT jusque 19h25	
M. Michel DEBAETS	X			
M. Jacques DELFOSSE	X			
M. Tarik MEKKI, Secrétaire de séance	X			
Mme Eugénie LECLUSE		X	Mme KERAUDY	
M. Patrick ROUSSEAU	X			
M. Roger ACKERMANN		X		
Mme Marie-Chantal BLAIN		X	Mme VANGERMEERSCH	
Mme Yolande VANGERMEERSCH	X			
Mme Virginie VERHELLE	X			
Mme Danielle ACQUART	X			
M Bernard DE KETEL	X			
Mme Sandrine DEBLOCK	X			
M. Domenico PULEO	X			
M. Thierry DUEL		X		

Monsieur le Maire

Je demande à Monsieur le Directeur Général des Services de procéder à l'appel nominal.

Il y a lieu de procéder à la désignation du secrétaire. Je vous propose au bénéfice de l'âge Monsieur Tarik MEKKI.

Y-a-t-il une objection ? Monsieur Tarik MEKKI est donc désigné secrétaire.

Deux faits personnels au début de cette séance, mes chers collègues. D'abord, je voudrais dire à Jean VANDOORNE le plaisir que nous avons à le retrouver parmi nous. Tu nous as manqué, mon cher Jean, et c'est un plaisir de te voir assis sur ce fauteuil à ta légitime place, de retour. Et puis, mes chers collègues quelque chose d'un peu extraordinaire car l'évènement est lui-même extraordinaire au sens propre. Vous le savez, le service public à la watrelosienne, celui que nous servons toutes et tous dans notre diversité, s'incarne bien sûr par ses élus, légitimement, mais il s'incarne aussi par des agents du service public. Des femmes, des hommes qui chaque jour, chaque semaine, chaque heure, à toute heure parfois du jour comme de la nuit selon la mission qui leur est confiée, représentent la ville de Watrelos au service de la population.

Un certain nombre de nos agents, de nos collaborateurs disons-le tout net, incarnent peut être davantage le service public que d'autres. Non pas en vertu de leur compétence et de leur mérite mais en vertu du fait qu'ils sont la vitrine de notre ville, celles et ceux que l'on rencontre un peu plus souvent que d'autres, celles et ceux qui reçoivent dans leur diversité toute la population.

Il en est ainsi, mes chers collègues, et vous le savez bien, de quelqu'un qui nous sert assidument dans notre diversité d'élus mais aussi qui est bien connu de toutes les Watrelosiennes et de tous les Watrelosiens qui, un jour, ont eu une démarche à accomplir auprès de « la mairie » avec des grands guillemets, dans cette grande maison centrale qui a l'avantage d'être tenue, pour être à proximité de la population, par, ce fut un homme, il n'y a pas encore si longtemps, ça l'est encore partiellement mais c'est aussi une femme.

Cette femme-là, on l'a dit, remplit la mission de concierge. Moi je dis, c'est simplement une mission de contact auprès de la population, de service à la population, de service aux élus. Or cette femme quitte ses fonctions ce soir même, elle fait valoir ses droits légitimes à la retraite ce soir même. Ce jeudi 21 mars est à la fois le lendemain de l'arrivée du printemps mais pour Dominique VANESLANDE c'est le début, dans quelques heures, ça dépendra de notre longueur de débat, c'est le début d'une nouvelle vie.

Donc devant vous, Conseil Municipal de Watrelos, avec vous élus municipaux, au nom de l'ensemble de la population watrelosienne parce que ce soir n'est pas une journée comme les autres mais une journée extraordinaire dans une vie, je voulais devant vous et avec vous lui dire tout simplement « merci » et lui demander, très exceptionnellement, en séance plénière, de bien vouloir franchir cette porte qu'elle ne franchit jamais parce que j'ai quelque chose à lui remettre en votre nom.

*Remise de Fleurs
Applaudissements*

On voulait simplement vous dire cinq lettres : MERCI.

Madame VANESLANDE

C'est moi qui remercie Monsieur le Maire parce que je pense que je n'aurais jamais connu les personnes qu'il m'a fait connaître.

Monsieur le Maire

Et ça n'est pas fini. On a encore besoin de vous.

Madame RINGOTTE

Ma chère Dominique, au nom de tous les élus, je veux aussi te dire merci pour ta gentillesse, ta disponibilité et pour tous les services que tu nous as toujours rendus avec le sourire. Merci et bonne retraite.

*Remise de Fleurs
Applaudissements*

Monsieur le Maire

Maintenant je peux bien vous le dire, quand on est venu me dire que ses droits légitimes à la retraite commençaient en début d'après-midi, je me suis dit ce n'est pas possible et donc il a fallu, avec sa directrice générale, que nous trouvions un truc, une petite combine. Pardon Dominique mais j'en suis le fautif et je le confesse publiquement et ce sera consigné au procès-verbal. Il a fallu trouver un petit quelque chose pour vous expliquer que vous ne partiez pas à midi mais après le Conseil parce que je vous voulais avec vos élus et je n'étais pas le seul à vouloir que vous soyez avec nous ce soir. Bonne retraite Dominique.

Applaudissements

Il y a lieu de valider le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2019. Je n'ai pas été saisi d'observations. Y en a-t-il ?

Procès-verbal de la séance du 1^{ER} février 2019 : Adopté à l'unanimité

POUR : 41 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

- **Communications (4) :**

GRAND DEBAT NATIONAL

Un « Grand Débat National » a été conduit dans le pays jusqu'au 15 mars dernier, et il est évidemment aussi passé par Wattlelos.

Répondant aux prescriptions gouvernementales et aux indications préfectorales, la municipalité s'est ainsi efforcée :

- d'inviter celles et ceux souhaitant y participer à le faire sur la plateforme-nationale à cet effet ;
- de mettre à disposition des « Cahiers citoyens » destinés à recueillir doléances et propositions. Ils ont été disposés à la Mairie Centrale, dans les mairies de quartiers de Beaulieu et du Sapin Vert, à la Mission locale, et dans tous les Foyers-logements du Touquet, de la Houzarde, du Parc et de la Roselière. Au terme de la période prescrite, ces Cahiers ont été transmis à la Commission Nationale du Grand Débat. Y figuraient 12 contributions à la Mairie centrale, 3 à celle de Beaulieu, 1 à celle du Sapin Vert, 3 à la Mission locale, et 4 au Foyer-logement du Touquet. Aucune pour les 3 autres Foyer-logements.
- de répondre aux sollicitations pour organiser des « grands débats », c'est ainsi qu'eurent lieu des réunions sous l'égide de la Mission Locale le 27 février, et de Mme la Députée Catherine Osson le 1^{er} mars.
- d'organiser deux réunions-débats : la première consacrée à « Pauvreté, précarité et pouvoir d'achat » eut lieu au Sapin Vert le 8 mars soir (30 participants) ; la seconde sur « Démocratie et citoyenneté (11 participants) » à Beaulieu le 9 mars. La synthèse des débats a été transférée, là encore, sur la plateforme nationale.

DELIBERATIONS COMMUNAUTAIRES (4)

Comme à chaque Conseil municipal, je rends compte des délibérations métropolitaines qui concernent Wattrelos. Lors du Conseil de la MEL du 5 avril prochain, je signale spécifiquement les délibérations :

- C 0032, il s'agit du CRAC (Compte-rendu d'activité à la Collectivité) 2017 de la ZAC de l'Union, et de son bilan prévisionnel. La SEM Ville Renouvelée, titulaire de la concession d'aménagement, a engagé un travail important de remise à plat du bilan depuis 2016, notamment à travers un certain nombre de pistes d'économies, et a adapté les recettes au rythme de la commercialisation du marché actuel. Le nouveau bilan prévisionnel de l'opération est de 231 097 155 euros en dépenses.
- C 0126, qui réalise la cession à Lille Métropole Habitat d'une parcelle délaissée de voirie dans le secteur du Touquet (lié notamment à la modification du tracé de la liaison Tourcoing-Beaulieu), rue du Vieux Bureau, en vue de réaliser la construction de 10 logements locatifs, mettant ainsi un terme à un terrain en friche entre deux habitations, et dont l'entretien régulier ne manquait pas de poser problème.
- C 0146, qui valide les modifications à la convention de gestion du cimetière métropolitain pour la ville de Wattrelos, telle qu'elle avait antérieurement été adoptée par délibération MEL du 23 février 2018.
- C 0157, qui soutient les actions de Wattrelos et de Roubaix dans le plan territorialisé de prévention de la radicalisation, notamment à fin de sensibiliser et d'informer les acteurs sur les questions liées aux faits religieux, le repli identitaire et les clivages culturels. La subvention métropolitaine est de 3 300 € pour Wattrelos, et de 700 € pour Roubaix.

RENTREE SCOLAIRE 2019

Pour la 2^{ème} année consécutive, grâce à la politique du Gouvernement de dédoublement des classes l'an dernier de CP, et en septembre 2019 de CE1, Wattrelos va à nouveau gagner des postes d'enseignants dans les écoles primaires de la ville.

En effet, le Directeur Départemental de l'Education Nationale, Jean-Yves BESSOL m'a informé par courrier la semaine dernière que les écoles primaires de Wattrelos vont bénéficier à la rentrée de septembre de 14 créations de postes supplémentaires d'enseignants pour les classes CE1 à 12 élèves ! Cela concernera les écoles Lavoisier, Lakanal, Condorcet, Léo Lagrange, Jean Zay, Jean-Macé (3 postes, Mme la Directrice !), Albert Camus, Voltaire. A l'énoncé du nom de ces écoles, il ne vous aura pas échappé, Chers Collègues, que ce sont des écoles des quartiers les plus populaires de notre ville, là où on a besoin de donner le maximum de chances pour nos enfants, et je m'en réjouis !

A côté de ces créations, bien sûr il y a des retraits de postes (2 pour les CP à 12, 4 en élémentaire, 3 du dispositif « plus de maîtres que de classes »), mais au final, cela représente + 5 postes de créations nettes, et pour Wattrelos, c'est une bonne nouvelle, j'allais dire une bonne nouvelle supplémentaire car cela représente, la Députée, par ailleurs, aujourd'hui excusée, mais rapporteure des crédits à l'Education Nationale pour notre ville, le sait bien, 2 années exceptionnelles de suite pour les affectations d'enseignants du primaire à Wattrelos. Pour ma part, je le redis, je n'ai jamais connu cela !

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Autre bonne nouvelle, et elle est d'importance : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), que chaque watrelosien acquitte sur ses impôts locaux devrait baisser de plus de 20 % (20,6 % exactement) en 2019. Et cela concerne tous les contribuables watrelosiens.

Cette bonne nouvelle amplifiera notamment l'amélioration du pouvoir d'achat que représente pour 93 % des watrelosiens la 2^{ème} phase du dégrèvement de la Taxe d'Habitation voulu par le Gouvernement : je rappelle que la baisse est de 65 % de la Taxe d'Habitation en 2019.

Mais revenons sur la diminution de la TEOM. Il s'agit d'une décision gouvernementale dans la Loi de Finances pour 2019, une disposition qui :

- d'une part, n'autorise plus les recettes de la TEOM à être supérieures aux dépenses de collecte et de traitement des déchets ménagers. Or, sur le territoire métropolitain, la MEL était en sur-couverture à 115 % (jurisprudence du Conseil d'Etat), et elle doit donc revenir à 100 % ;
- d'autre part, a modifié le mode de calcul des dépenses réelles de fonctionnement prises en compte.

La conséquence de cette nouvelle disposition légale c'est que le prochain Conseil de la MEL va donc modifier son taux de TEOM, qui passera de 16,88 % en 2018 à 13,39 %, soit, comme cela vient d'être dit, cela équivaut à une baisse de plus de 20 %, et donc une économie de plusieurs dizaines d'euros sur la feuille d'impôt local de chaque contribuable watrelosien.

Notons toutefois que cet effort fiscal représente une perte de recettes de la MEL de 35 M€.

C'est un sujet que nous évoquerons bientôt en séance. Pour autant et pour illustrer ce que je viens de dire, si l'on prend l'exemple d'une taxe foncière de 776 €uros sur le territoire de Watrelos en 2018. Cette famille en l'occurrence paie 146 €uros de TEOM autour de 16,88 %, elle paiera, en 2019, 115 €uros de TEOM autour de 13,39 % soit 31 €uros de moins et donc une baisse de 4 % de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Pour tous les contribuables et pas simplement pour ceux qui jusqu'à présent sont exonérées de la taxe habitation à hauteur des 65 % comme je l'ai dit tout à l'heure.

On parlait d'une décision importante à intervenir puisque nous sommes sur une séance budgétaire, ça valait la peine que je vous en informe.

• Vœu (1)

Un vœu est proposé par la majorité municipale. Je passe la parole à Madame CHANTRIE pour le présenter.

Vœu du Conseil Municipal de Watrelos pour soutenir l'aide alimentaire européenne présenté par la Majorité

113 millions d'Européens (soit près d'1 Européen sur 4) connaissent la pauvreté et 34 millions d'entre eux vivent dans une situation de pauvreté matérielle sévère. Sans le soutien alimentaire européen, issu depuis 2014 du Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD), 15 millions d'Européens et 5,5 millions de Français connaîtraient aujourd'hui la faim. Ce soutien alimentaire européen apporte jusqu'à 40% des denrées mises à disposition chaque année des personnes soutenues par le Secours populaire français et les 3 autres associations d'aide alimentaire en France : la Croix-Rouge française, la Banque Alimentaire et les Restos du Cœur.

CONSIDÉRANT qu'à partir de 2021, cette aide alimentaire sera intégrée à un nouveau fonds social, le FSE+, destiné à être le moyen principal de l'Union européenne pour lutter contre la pauvreté en Europe.

Le Conseil municipal, de WATTRELOS (Nord) :

TÉMOIGNE que l'aide alimentaire apporte une aide vitale dans le cadre d'un accueil inconditionnel à toutes les personnes connaissant une situation de pauvreté ou de précarité.

TÉMOIGNE qu'au-delà de la mise à disposition de denrées alimentaires, l'aide alimentaire est un socle incontournable à partir duquel peuvent se développer d'autres mesures d'accompagnement nécessaires pour les personnes en situation de pauvreté : conseil budgétaire, aide à la recherche d'un emploi, accès à la culture et aux loisirs, accès aux droits, accès aux vacances, accès à la pratique sportive ...

TÉMOIGNE de l'importance de l'engagement des bénévoles partout en France au sein de ces associations comme expression concrète d'une solidarité populaire fraternelle.

ATTESTE la pertinence de la contribution des associations d'aide alimentaire et des actions de collecte qu'elles conduisent pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

DEMANDE donc que le budget de l'aide alimentaire européenne soit revu la hausse par rapport aux années précédentes,

DEMANDE au gouvernement français de faire de l'aide alimentaire une priorité dans le cadre des négociations budgétaires européennes en cours,

APPELLE l'Union européenne à maintenir et à renforcer le budget de l'aide alimentaire européenne.

Monsieur le Maire

Pour illustrer ce vœu, il est porté, pour que les choses soient très claires, par la Banque Alimentaire, la Croix-Rouge Française, les Restos du Cœur et le Secours Populaire Français qui ont entamé une démarche auprès des parlementaires français. D'ailleurs c'est notre Députée qui nous l'a ramené initialement mais j'en ai été saisi ensuite en tant que Maire pour qu'on puisse soutenir la démarche, que vont engager les autorités françaises dans leurs négociations en cours avec Bruxelles, j'y reviendrai dans un instant.

J'ai été saisi d'une demande d'intervention de Madame VANGERMEERSCH sur ce vœu.

Madame VANGERMEERSCH

En effet, il va falloir renforcer le budget de l'aide alimentaire. De plus en plus de demandes, de besoins et aucune amélioration.

Les écarts se creusent au sein des populations. La pauvreté touche 11 % des personnes dans notre région, alors que la moyenne nationale est de 8 %.

Cette Union Européenne, refusée en 2005, mais imposée n'a rien arrangé et a plutôt favorisé la précarité. De ce fait, chaque pays va devoir, à nouveau, délier les cordons de la bourse.

La France est contributrice excédentaire, alors oui, nous voterons pour ce vœu car l'aide que nos compatriotes va percevoir, n'est qu'un juste retour des choses.

Monsieur le Maire

Que les choses soient très claires. C'est un vœu d'alerte, il n'est pas encore trop tard, simplement jusqu'à présent, période 2014/2020, il existait un fonds dédié, ce fonds Européen d'aides aux plus démunis, qui était abondé à hauteur de 3,8 milliards d'euros de crédit.

La Commission Européenne actuelle a proposé de regrouper un certain nombre de fonds, notamment, tous ceux qui touchent à la solidarité, qu'elle soit territoriale, qu'elle soit sociale, donc ce que vous avez appelé tout à l'heure le Fonds social Européen +, qui lui va être abondé d'une ligne à hauteur de 101,2 milliards d'euros de crédit, si je me souviens bien.

La problématique, que redoutent ces associations qui viennent en aide aux plus démunis, c'est la dilution, à l'intérieur de ce fonds, du fait qu'il n'y ait plus d'affichage spécifique pour ce programme d'aide pour les plus démunis. Or, pour toutes les associations que j'ai citées, ce fonds européen est important, vous avez rappelé les chiffres tout à l'heure donc je n'y reviens pas.

Dans une ville comme la nôtre, avant même de crier au loup, je pense qu'il est important qu'il y ait des expressions publiques qui se fassent pour dire « attention », attention on sera vigilant, la période est bonne, des débats vont s'ouvrir donc prenons date, c'est le sens de ce vœu.

Très bien donc vous voterez ce vœu si j'ai bien compris. Madame DEBLOCK aussi ?

Nous allons donc mettre aux voix ce vœu proposé conformément à l'article 27 du règlement intérieur.

VOTE VŒU

POUR	: 41	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Merci Madame CHANTRIE. On commence cette séance par cet unanimité.

Je soumetts à l'Assemblée l'organisation suivante des débats sur les projets de délibérations concertée avec les Présidents de Groupes :

- 1 intervention du groupe « Les Républicains » sur le rapport n° 19 bis
- Des explications de vote du groupe Wattrelos Bleu Marine

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Que ceux qui sont **POUR** lèvent la main

POUR	: 41	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Appel de l'ordre du jour

Les rapports présentés ont été soumis à l'examen des Commissions Finances/ Administration Générale et Travaux.

Rapports 1 à 3 : Madame RINGOTTE

Rapport n° 1 - Personnel municipal – Modification du tableau des effectifs – Créations et suppressions de postes

Le premier tableau qui vous est soumis précise les créations de poste afin de tenir compte de l'intégration d'un agent au sein du Service de la Petite Enfance et de mouvements de personnel (nominations stagiaires, inscription au tableau d'avancement) au sein du Conservatoire à rayonnement communal.

Le second tableau est modifié pour permettre les avancements de grade et les promotions internes issues de la dernière Commission Administrative Paritaire, en date du 22 décembre 2018.

Rapport n° 2 - Adhésion au dispositif de centrale d'achat métropolitaine

Nous vous proposons l'adhésion à la centrale d'achat métropolitaine sachant que chaque adhérent reste aussi libre de passer lui-même ses propres marchés publics et accords-cadres, si le marché passé par la Centrale d'Achat Métropolitaine ne lui convient pas in fine.

Rapport n° 3 – Personnel municipal – Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – année 2018

En application de la loi du 4 août 2014 notre collectivité doit produire un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport vous a été communiqué et a été présenté et commenté en commission des finances.

Les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes n'ont pas fait l'objet de remarques particulières.

Aussi l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2019.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 1 - Personnel municipal – Modification du tableau des effectifs – Créations et suppressions de postes

POUR	: 41	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Rapport n° 2 - Adhésion au dispositif de centrale d'achat métropolitaine

POUR	: 41	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Rapport n° 3 – Personnel municipal – Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – année 2018

POUR	: 41	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Rapports 4 à 13 : Monsieur le Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

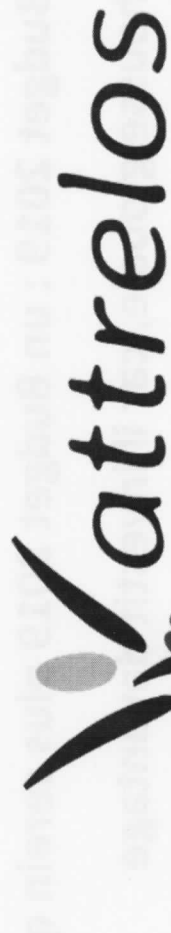
Présentation du Budget Primitif

Pour vous exposer les grandes orientations générales de ce budget 2019, je vous propose une présentation numérique et je vous présenterai, en même temps, évidemment la délibération n° 5, relative au vote des taux de la fiscalité locale.

BUDGET PRIMITIF

2019

VILLE DE WATTRELOS



*Une Ville
au coeur qui bat*

LE BUDGET 2019 :

1. Ses éléments de contexte fondamentaux :

- Croissance mondiale, donc européenne, donc française qui se ralentit
- Choix gouvernemental de maintien des dotations de l'Etat
- Localement un « accident » Redoute

2. Un R.O.B qui réaffirme une stratégie financière vertueuse à partir d'une exécution

2018 positive : les efforts paient !

- Une exécution 2018 positive
- Une stratégie financière vertueuse

3. La fiche d'identité du Budget 2019 : un Budget 2019 plus serein que prévu

4. Un BP 2019 en légère hausse globale, car il investit davantage

- La section de fonctionnement est en baisse
- La section d'investissement est plus dynamique en 2019

LE BUDGET 2019 :

1. Ses éléments de contexte fondamentaux :

- Une croissance mondiale, donc européenne, donc française en ralentissement

Croissance économique : La France devant la zone euro (1 %) en 2019

(OCDE)

France : 1,5 % en 2018, 1,3 % en 2019

Allemagne : 1,4 % en 2018, 0,7 % en 2019

L'économie française résiste mieux au ralentissement mondial.

Et devant l'Allemagne, on n'avait jamais vu ça depuis 2006.

Emploi :

+ 106 000 créations nettes dans le secteur privé en 2018
(+ 0,5 % sur un an)

Chômage :

- 1,4 % en 2018 (après - 0,3 % en 2017)

Taux 8,8 % fin 2018 (niveau le plus bas depuis 2009).

Mais le chômage de longue durée est élevé.

- Le choix gouvernemental : maintenir les dotations de l'Etat
 - Stabilité de la Dotation forfaitaire
 - Augmentation de la DSU (péréquation en faveur des villes les plus pauvres)
- Localement, « l'accident » Redoute
 - La démolition des bâtiments historiques de la Redoute constitue une perte de produit fiscal de 850 k€

2. Un R.O.B qui réaffirme une stratégie financière vertueuse, à partir d'une exécution 2018 positive : les efforts paient !

A. Une exécution 2018 positive

- Le BP 2018 s'équilibrerait (en fonctionnement) en dépenses et en recettes à 52,71 M€ avec un virement (résultat prévisionnel) de 1,2 M€.

Or	Recettes	BP	52,71 M€	→	CA	52,74 M€	+ 0,03 M€
	<u>Dépenses</u>	BP	<u>51,51 M€</u>	→	CA	<u>50,56 M€</u>	<u>- 0,95 M€</u>
	Excédent prévu		1.20 M€		Excécution :		+ 0,98 M€

Excédent Final 2018 : + 2,18 M€

- Lequel s'ajoute à l'excédent cumulé de fin 2017 (3,38 M€) pour donner

Excédent Final cumulé fin 2018 : + 5,57 M€

- Lequel permet d'alimenter ainsi :
 - une épargne brute (après paiement des charges d'intérêt) de 3 M€
 - une épargne nette positive de + 200 k€ (après paiement du capital de la dette)

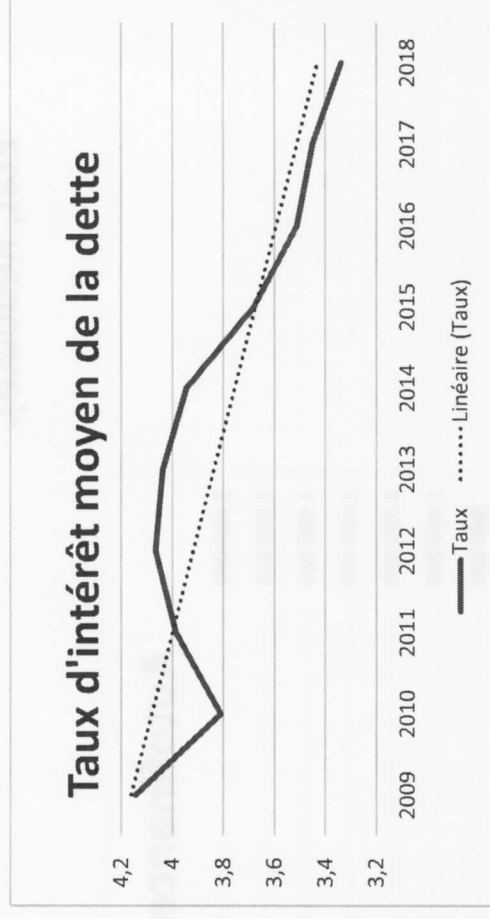
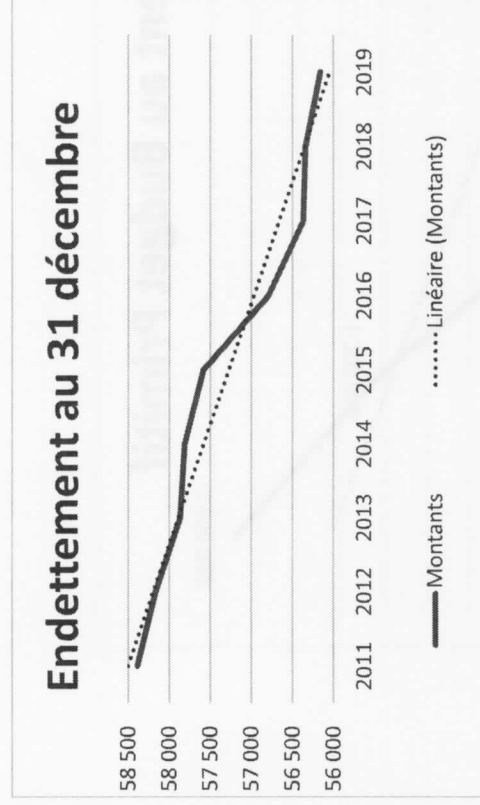
B. Une stratégie financière vertueuse réaffirmée

a) Pas de hausse des taux d'imposition locaux

En maintenant ce cap pour la 10^e année consécutive, la ville réalise un véritable effort tant les bases locatives sont faibles à Wattrelos.

b) Poursuite du désendettement

- Comme expliqué dans le ROB, le stock de dettes diminue régulièrement : fin 2019, il sera à son niveau le plus bas depuis 10 ans ! Le BP prévoit une nouvelle baisse de près de 200 k€, pour un stock de dettes voisin de 56,2 M€ fin 2019, avec en ligne de mire, un passage sous les 56 M€ en 2020.



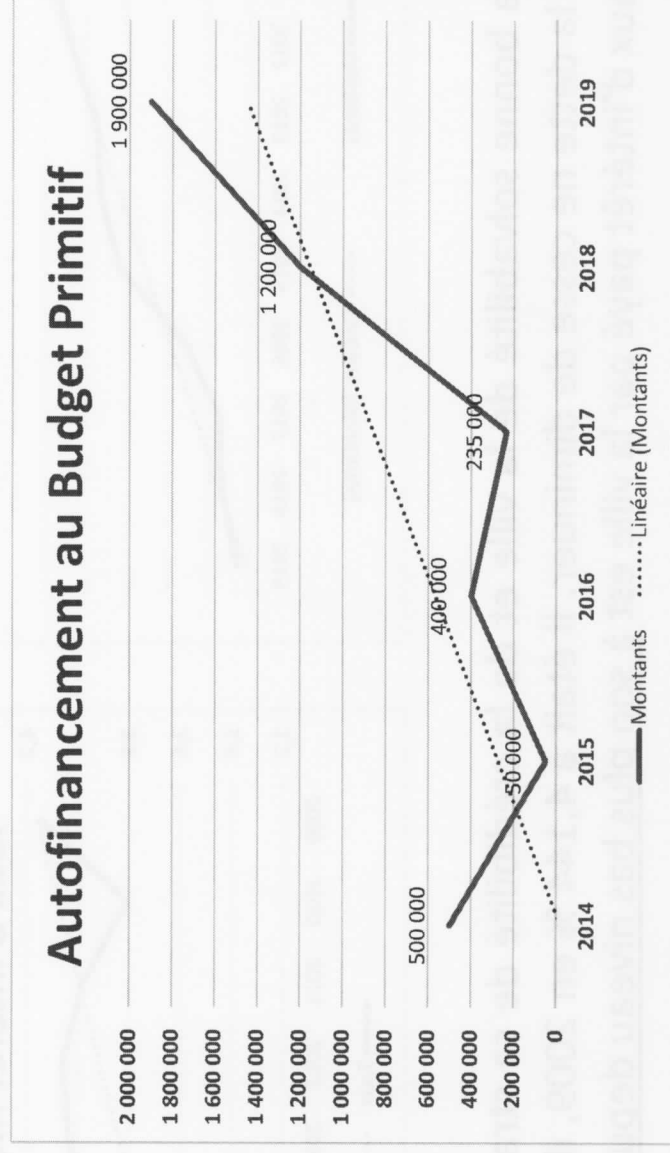
Signe de la bonne solvabilité de la ville et de la crédibilité de sa stratégie financière, le taux moyen de la dette ne cesse de diminuer. Il était à 4,144 % en 2009, il aura été de 3,338 % en 2018. Le taux d'intérêt payé par la ville est à son plus bas niveau depuis 10 ans !

c) Renforcement de la capacité d'autofinancement

- Un principe : levées des emprunts < remboursements des emprunts
En 2019, BP prévoit + 2,78 M€ emprunts (pour un remboursement du capital de 2,96 M€)
- Conséquence ? → Baisse du stock de dettes
- Cause ? → Amélioration de l'autofinancement

Le virement d'épargne à la section d'Investissement du BP 2019 à 1,9 M€ est le plus élevé depuis le début du mandat.

C'est **une amélioration en profondeur de la situation financière de la ville** qui a été conduite sur ce mandat, malgré les « chocs » subis par nos comptes (baisse des dotations Etat, Redoute).



3. La fiche d'identité du Budget 2019 : un Budget plus serein que prévu

- A 52,34 M€ des recettes en légère baisse (- 0,7 %)
- A 50,44 M€ des dépenses en baisse un peu plus prononcée (-2,0 %) pour permettre
 - Une nette amélioration du virement d'épargne (autofinancement) qui passe de 1,2 M€ à 1,9 M€
 - Côté dépenses :
 - Baisse contenue des dépenses de personnel (environ – 200 k € de CA à BP)
 - Baisse de 150 k€ des intérêts payés (de BP à BP)
 - Stabilité des subventions
- Stabilité des taux des impôts locaux (depuis 10 ans)
- Poursuite du désendettement (- 200 k€) ; la dette est au plus bas depuis 10 ans.

La construction du Budget 2019 est plus sereine que prévue (et que redoutée) pour deux raisons :

- les efforts de gestion (réduction progressive des dépenses, amélioration de l'autofinancement, excédents confortés chaque année), ce qui permet « d'amortir » le choc de cette (lourde) perte fiscale
- la dynamique des autres recettes fiscales (conséquence des nouvelles entreprises et des nouveaux logements) qui dilue largement l'incidence Redoute. En effet les contributions directes qui étaient à 18 908 k€ au BP 2018 (et réalisées au CA pour 18 940 k€) viennent de nous être notifiées à 18 910 k€ (prudents, nous avons inscrits 18 891 k€ au BP 2019).

4. Un BP 2019 en légère hausse globale, car il investit davantage

- C'est un Budget de fonctionnement en baisse (baisse des recettes donc des dépenses)

	BP 2018	BP 2019	Evolution
Fonctionnement	52 710 606	52 343 985	- 0,7 %
Investissement	6 928 300	7 687 532	+ 11,0%
Total	59 638 906	60 031 517	+ 0,6%

- Mais grâce à un autofinancement accru, un investissement qui progresse

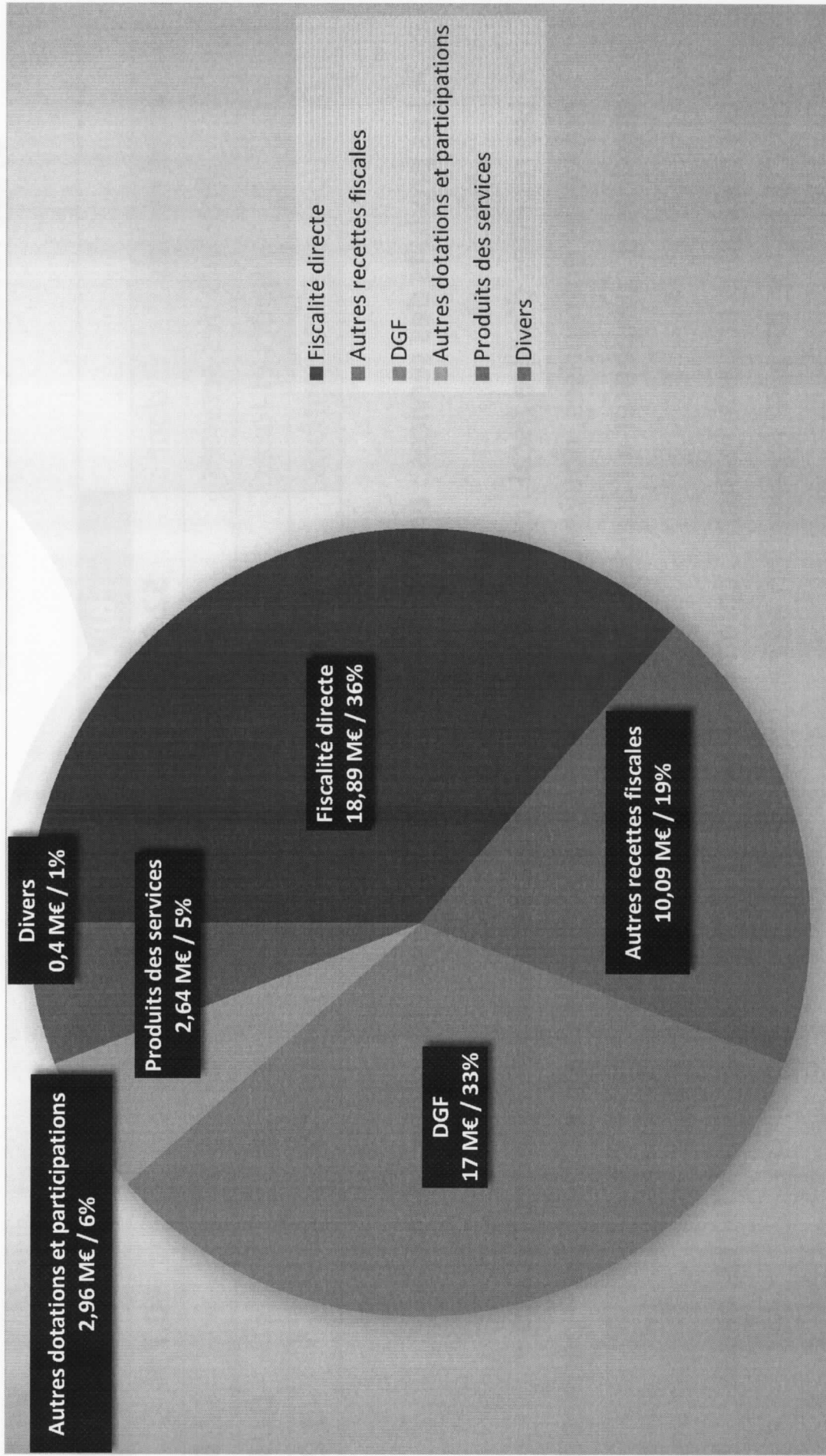
A. La section de fonctionnement est en baisse

a) Les recettes sont en léger repli

	BP 2018	BP 2019	Evolution
Recettes réelles dont :	52 346 506	51 984 855	- 0,7 %
<i>Produits des services</i>	2 686 510	2 642 659	- 1,6 %
<i>Impôts et taxes</i>	28 992 824	28 982 738	- 0,03 %
<i>Dotations et participations</i>	20 194 752	19 959 777	- 1,2 %

- Les produits des services : en recul suite à un petit repli dans les repas à domicile
- Les recettes d'ordre fiscal : quasi-stables, car la dynamique de nos recettes fiscales – nouvelles entreprises, nouveaux logements, revalorisation des valeurs locatives – permet de quasiment compenser « l'accident » de La Redoute (- 850 k€).
- Les dotations et participations : comme vu au débat d'orientations budgétaires, baisse de 235 k€, de BP à BP (correction technique du FPIC, la baisse du FDPTP).

Répartition des recettes de fonctionnement

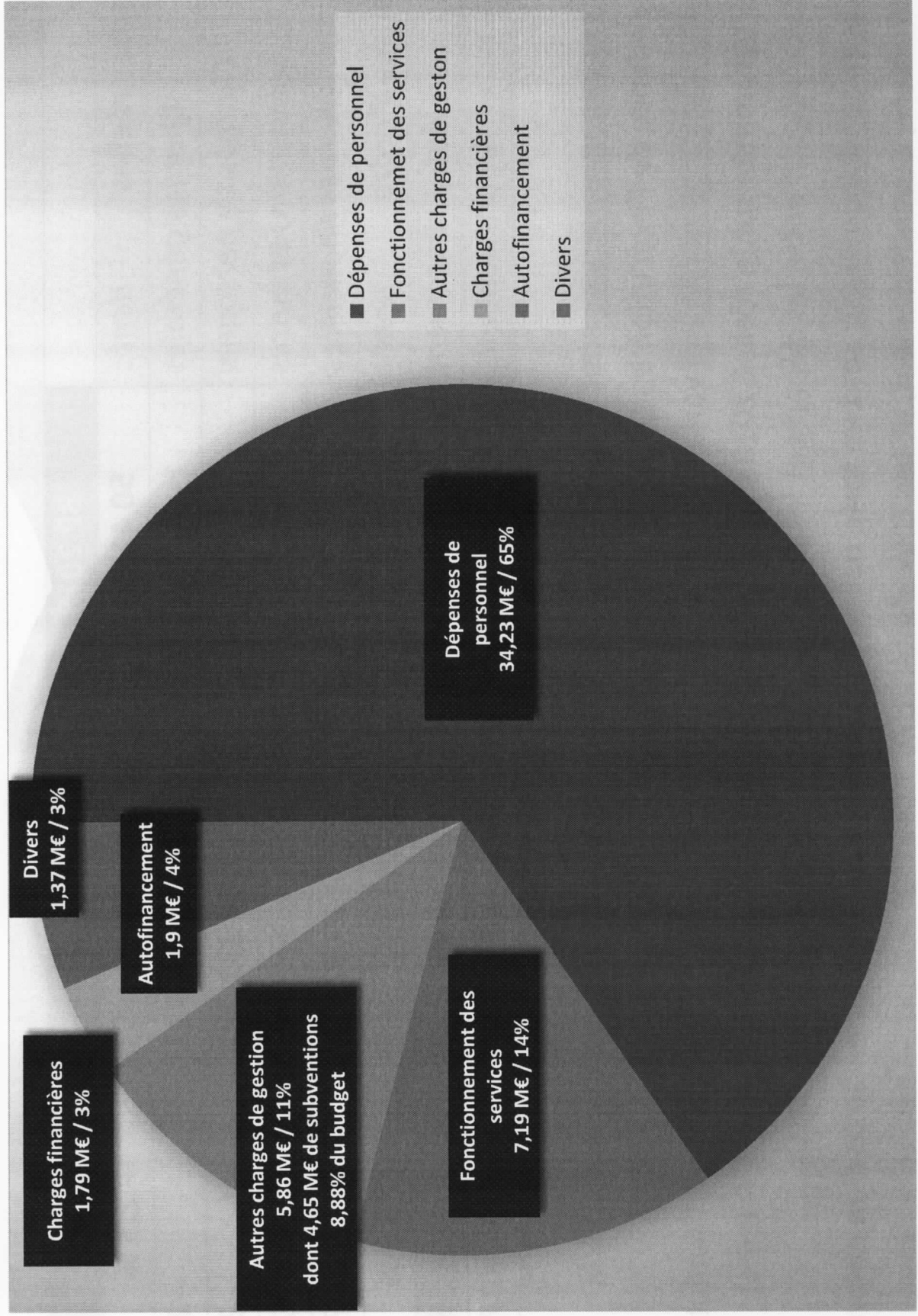


b) Les dépenses réelles diminuent un peu plus que les recettes, pour permettre d'améliorer l'autofinancement

	BP 2018	BP 2019	Evolution
Dépenses réelles dont :	50 418 706	49 160 180	- 2,5 %
Charges générales	7 286 814	7 194 911	- 1,3 %
Charges de personnel	34 937 300	34 231 000	- 2,0 %
Subventions et autres	5 583 931	5 569 184	- 0,3 %
Charges financières	1 940 000	1 790 000	- 7,7 %
Dépenses d'ordre dont :	2 291 800	3 183 805	+ 38,9 %
Autofinancement	1 200 000	1 900 000	+ 58,3 %
Amortissements	1 091 800	1 283 805	+ 17,6 %

- Les charges générales sont estimées prudemment en légère baisse, conformément à la tendance de l'exécution budgétaire 2018 (7,053 M€).
- Les charges de personnel varient fortement de BP à BP. Mais ce qui importe c'est l'évolution programmée sur le réalisé 2018 (34,448 M€) et le prévu 2019, à savoir - 217 k€ (- 0,6%), solde négatif entre les départements et les arrivées notamment à la police municipale.
- Les charges financières sont en forte baisse (-150 k€) : refinancement en 2018 d'un emprunt structuré, désendettement, et bas taux d'intérêt.

Répartition des dépenses de fonctionnement



B. La section d'investissement est plus dynamique en 2019

	Dépenses			Recettes	
	BP 2018	BP 2019		BP 2018	BP 2019
Dépenses Totales	6,92	7,68	Dotations Subventions	1,14	1,44
dont :			Amortissements	1,09	1,21
Equipement	3,6	4,3	Cessions d'immeubles	0,15	0,14
Remboursement du capital	2,81	2,96	Emprunts	3,2	2,78
			Autofinancement	1,2	1,9

En millions d'euros

a) Les grands chantiers sont connus

- La rénovation de la salle de sports Victor Provo entre dans sa 2° phase : 725 k€ dont 295 K€ subventionnés par la MEL et la DSIL (Etat).
- La réalisation du terrain synthétique du Crétinier, pour 364 k€ dans une 1° phase, subventionnés par la MEL pour 100 K€ (proratisés) et en attente des 280 k€ du Département, décision attendue pour ce printemps et pour la 2° phase au BS.
- La poursuite du programme d'accessibilité des bâtiments publics pour 200 k€, subventionnés par la DSIL à hauteur de 80 k€.
- Un nouvel ossuaire au cimetière du Centre pour 50 k€.
- Poursuite du programme de tablettes informatiques dans les écoles pour 50 k€.
- Le déploiement de nouvelles caméras de vidéo-protection pour 200 k€ (subventionnés par la MEL) sera inscrit au BS, à côté des 33 caméras existantes, 29 caméras prévues (dont 16 en 2019).°
- L'installation de défibrillateurs dans tous les Clubs du Nouvel Age (12 k€).

b) L'entretien et le renouvellement du patrimoine se poursuivent

- Toiture (suite et fin) et visiophone à l'école Jean Macé, pour 100 k€.
- Salle des jeux de traditions pour 50 k€ (1^{ère} phase).
- Renouvellement du matériel roulant pour 150 k€ (nettoisement, voirie, espaces verts).
- Diagnostic avant travaux de l'église Saint-Maclou pour 50 k€.
- Remplacement des tapis de jeux dans les écoles pour 30 k€.
- Nouvelles fresques par nos artistes locaux pour embellir la ville (20 k€).

c) La salle de spectacles entre en piste

Les études acoustiques seront conduites dans un premier temps pour 110 k€. Les premiers travaux pourront alors s'engager à hauteur de 600 k€ en 2019 (sur l'actuel CSE : chaufferie) financés prorata temporis à hauteur de 300 k€ par la MEL, et dans l'attente des autres décisions officielles à venir du Département et de la Région.

Phase 1 : Été 2019 (chaufferie)

Phase 2 : D'avril à juin 2020 (Sous-stations et ventilation)

Phase 3 : De juin 2020 à septembre 2021 (gros des travaux)
*

Le Budget 2019, à 60 M€, est un Budget :

- sans augmentation de la fiscalité locale pour la 10^{ème} année consécutive.

Au contraire (mesures gouvernementales) : - 65 % sur la Taxe d'Habitation pour 93 % des contribuables
- 20 % sur la TEOM

- qui affiche l'autofinancement le meilleur depuis 10 ans,
- avec lequel l'endettement atteint son niveau le plus bas depuis 10 ans,
- qui maintient les subventions aux associations,
- qui assure le fonctionnement des services, poursuit les investissements dans le respect du programme municipal, et veille à l'entretien et à la modernisation du patrimoine municipal.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Nous allons d'abord procéder au vote des taux (et donc de la délibération n° 5), car pour pouvoir faire des dépenses, il faut avoir des recettes, et donc avoir voté les taux de fiscalité.

5 - Budget communal – Vote du taux des 3 taxes pour 2019

POUR	:	39	VOIX
CONTRE	:	2	VOIX Mme DEBLOCK, M PULEO
ABSTENTION	:	/	VOIX

A l'intérieur du budget, nous allons dissocier le vote des subventions aux associations et établissements publics au sein desquels des élus sont administrateurs ou nous ont fait connaître leur participation à titre privé afin d'éviter tout risque de qualification de prise illégale d'intérêts.

Nous allons procéder au vote global des subventions proposées par l'Administration Municipale sachant que ne participeront pas au vote :

Pour les Centres Sociaux

Madame Myriam DE SMEDT
Monsieur Georges PRPIC

Pour l'association « Acti'Jeunes »

Monsieur Denis CROIGNY
Monsieur Jean VANDOORNE
Monsieur Tarik MEKKI
Madame Annie CHANTRIE
Madame Eugénie LECLUSE

Pour l'association « Avenir Jeunesse – Mission Locale »

Monsieur Denis CROIGNY
Monsieur Robert BEDART
Monsieur Brice WETE-MATOUBA
Madame Nora MILOUDI
Madame Eugénie LECLUSE

Pour la Caisse des Ecoles

Monsieur Georges PRPIC et Madame Sylvie ZAIDI.

Pour le CCAS

Madame Danielle CUCHERE
Madame Annie CHANTRIE
Madame Zohra REIFFERS
Madame Palma BONTE
Monsieur Dominique BAERT
Monsieur Tarik MEKKI
Monsieur Roger ACKERMANN

Pour l'OMEP

Monsieur Jean VANDOORNE
Monsieur Georges PRPIC
Monsieur Jacques DELFOSSE
Madame Nora MILOUDI
Madame Lina DJAFER-CHERIF

Pour l'Office de Tourisme

Monsieur Guy-Noël LEMAY
Monsieur Henri CALONNE
Madame Eugénie LECLUSE
Monsieur Jean VANDOORNE

Pour le Comité des Fêtes du Touquet

Madame Laurence SUEUR

Pour le Comité des Œuvres Sociales

Madame Marie-Christine RINGOTTE

Pour Horizon 9

Monsieur Denis CROIGNY

Pour le SIAVIC

Monsieur Henri GADAUT

VOTE SUR LES SUBVENTIONS

POUR : 41 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

VOTE SUR LE BUDGET

POUR : 39 VOIX
CONTRE : 2 VOIX Mme DEBLOCK, M PULEO
ABSTENTION : / VOIX

RAPPORTS N° 6 A 13 - CONCLUSION D'AVENANTS A LA CONVENTION AVEC :

- L'Association Avenir Jeunesse Mission Locale Wattlelos Leers
- L'Association COW Handball et l'Office Municipal des Sports
- L'Office Municipal des Sports
- Le Comité des Œuvres Sociales du personnel
- L'Office Municipal de l'Education Permanente
- L'Association Acti'jeunes
- L'Office de Tourisme
- L'Association des Centres Sociaux de Wattlelos

Il s'agit de délibérations récurrentes dès lors qu'on verse une subvention supérieure à 23 000 € aux associations. Il convient de signer un avenant à la convention initiale.

Pour le rapport n° 6, Monsieur CROIGNY, signataire de la Convention pour l'association Avenir Jeunesse, ne prendra pas part au vote

Pour le rapport n° 10, Monsieur VANDOORNE, signataire de la Convention pour l'OMEP, ne prendra pas part au vote

Pour le rapport n°12, Monsieur LEMAY, signataire de la Convention pour l'Office de Tourisme, ne prendra pas part au vote

Madame VANGERMEERSCH

Quand une licence est prise en début d'année, elle peut être remboursée si elle n'est pas effective jusqu'au bout. C'est ça ? Non, Ce n'est pas ça les 38 euros ?

Monsieur le Maire

Vous demanderez ça à Madame VERHELLE, elle était à la commission des finances.

Mais à cette question technique, je vais laisser l'Adjoint aux sports le soin de vous répondre. Pour saluer son retour, il va en être ravi.

Madame, il va falloir répéter votre question car l'Adjoint aux sports, trop heureux d'être parmi nous, se faisait troubler par sa voisine, évidemment, ça ne pouvait pas être lui qui discute bien entendu. S'il vous plaît exprimez-vous pour Monsieur VANDOORNE.

Madame VANGERMEERSCH

Les licences sont prises en début d'année, c'est bien ça ?

Monsieur le Maire

En début d'année sportive, en début de saison.

Madame VANGERMEERSCH

Oui mais pourquoi ont-elles été remboursées pour 36 300 euros ?

Monsieur le Maire

Ce n'est pas un remboursement. Pour permettre un remboursement des licences, la Ville verse une subvention à l'opérateur, qui s'appelle l'Office Municipal des Sports, parce que pour des raisons de débudgétisation, c'est assez classique, c'est plus facile pour l'Office Municipal des Sports d'assurer le suivi de ces licences auprès de chacun des clubs et d'assurer le remboursement pour le compte de la Ville.

Donc on rembourse aux jeunes qui s'inscrivent dans un club une partie de sa licence. C'est plafonné, d'ailleurs, C'est ça qu'on appelle le remboursement des licences donc on a rien remboursé du tout, c'est la dotation que verse la Ville à l'Office Municipal des Sports pour permettre le remboursement d'une partie des licences.

Il y a des activités sportives qui sont plus chères que d'autres. Le plafond est de 38 euros. Donc si votre licence est supérieure à 38 euros, imaginons une licence à 52 euros et bien le jeune va payer 14 euros, la Ville paiera les 38 premiers euros. Si sa licence est à 38 euros et bien on lui paiera l'intégralité de sa licence. Il y a des licences qui sont plus chères ou moins chères. Si elle est moins chère on ne rembourse que le prix réel de la licence.

Je suis un peu surpris par votre question, je croyais qu'on avait été élus ensemble en 2014 !

Mais, voilà, il n'est jamais trop tard pour bien s'informer. Est-ce que ça satisfait votre curiosité Madame ?

Madame VANGERMEERSCH

Oui, merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Il s'agit pour nous de donner les moyens à l'Office Municipal des Sports d'aider les jeunes sportifs à s'inscrire dans un club sportif. Je ne vais pas dire que c'est une particularité watrelosienne mais c'est une réalité watrelosienne.

6 - Conclusion d'avenant à la convention avec l'Association Avenir Jeunesse Mission Locale Watrelos Leers
Ne prend pas part au vote : M CROIGNY (+ procuration Christophe RICCI)

POUR	: 39	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

7 - Conclusion d'avenant à la charte avec l'Association COW Handball et l'Office Municipal des Sports

POUR : 41 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

8 - Conclusion d'avenant à la convention avec l'Office Municipal des Sports

POUR : 41 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

9 - Conclusion d'avenant à la convention avec le Comité des Œuvres Sociales du personnel

POUR : 41 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

10 - Conclusion d'avenant à la convention avec l'Office Municipal de l'Education Permanente
Ne prend pas part au vote : M VANDOORNE

POUR : 40 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

11 - Conclusion d'avenant à la convention avec l'Association Acti'jeunes

POUR : 41 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

12 - Conclusion d'avenant à la convention avec l'Office de Tourisme
Ne prend pas part au vote : M LEMAY

POUR : 40 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

13 - Conclusion d'avenant à la convention avec l'Association des Centres Sociaux de Wattlelos

POUR : 41 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Rapport n° 14 : Madame DE SMEDT

Rapport n° 14 - Politique de la ville – Programmation 2019 du volet wattlelosien du contrat de ville

Je vais aujourd'hui vous présenter la programmation 2019 du volet wattlelosien du contrat de ville.

Je ne cache pas mon plaisir, puisque contrairement à ce que certains avaient voulu nous faire croire lors d'une de nos précédentes assemblées, je le confirme ce soir, il n'y a pas eu pour 2019 de désengagement de l'Etat en matière de Politique de la Ville, pas de baisse de financement, au contraire c'est même 1,6 million alloué par l'Etat de plus cette année qui iront aux projets locaux et donc par effet tiroir vous comprenez bien qu'il n'y a aucune diminution pour Wattlelos.

Dans un souci constant de réduction des inégalités territoriales la Politique de la Ville s'attache donc plus que jamais, en partenariat avec les acteurs associatifs locaux, à lutter contre toutes les formes d'inégalités pour nos jeunes : lutte contre l'échec scolaire, recherche de stages, pour nos aînés fracture numérique, lutte contre l'isolement, et évidemment le développement économique et l'insertion professionnelle...

C'est dans cette lignée qu'a été construite la programmation du volet watrelosien que je vous présente ce soir. Vous avez sous les yeux le tableau reprenant le détail de la programmation et l'enveloppe financière que la ville propose de consacrer à cette programmation. Une enveloppe ville de 194 000 euros et un co-financement sollicité auprès de nos partenaires à hauteur de 420 000 €, c'est dire combien nous mobilisons les moyens !!

Vous rappelez, il y a quelques instants Monsieur le Maire, la stabilité des subventions aux associations, notre enveloppe Politique de la ville stable elle aussi permet pour nos associations, de faire effet levier et d'aller chercher des financements auprès de l'Etat, de la CAF, de la Région ... pour être au plus près des besoins de nos concitoyens. Toujours dans un souci d'accompagnement de nos associations, nous nous réjouissons cette année de la possibilité donnée par l'Etat de passer cette délibération si tôt dans l'année et de pouvoir ainsi anticiper le versement de la partie ville pour les petites associations dont on sait que parfois c'est un peu compliqué en matière de trésorerie.

Le contrat watrelosien c'est :

- 54 actions, dont 13 nouvelles
- Un souci de soutien aux associations du territoire
- Des actions emblématiques : Réussite Educative bien sûr, et on se réjouit d'un club Coup de pouce en plus sur le quartier de la Mousserie (13 clubs), une action Permis solidaire avec le CCAS toujours dans l'idée d'un accompagnement des plus fragiles en matière d'emploi, une action DEMOS pour la 3^{ème} année, une action avec le CIDFF pour accompagner des femmes isolées en situation de précarité à l'emploi, une action Graine d'entrepreneur avec nos collègues pour sensibiliser les jeunes au monde de l'entrepreneuriat.

Voilà, mes chers collègues, une programmation, je pense, innovante, au plus près des besoins des habitants de nos quartiers.

Il convient donc aujourd'hui

- De valider cette programmation
- D'autoriser le versement des parts ville aux porteurs des projets dès leur validation définitive
- De vous autoriser M. le Maire à signer les conventions, avenant et tous documents y afférant.

Monsieur le Maire

Merci de cette présentation très précise et exhaustive. Effectivement, c'est une belle ligne et je salue votre engagement et votre combativité. C'est pour cela que je vous avais mise là, pour aller chercher tous ces sous au service de nos associations et des actions sur notre territoire.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 14 - Politique de la ville – Programmation 2019 du volet watrelosien du contrat de ville

POUR	: 41	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Rapports 15 à 19 bis : Monsieur Daniel LEFEVRE

Rapporteur : Monsieur Daniel LEFEVRE

Le rapport n° 19 bis a été déposé sur vos tables après avoir été transmis aux présidents de groupes.

Rapport n° 15 – Cession – Espaces verts quartier de l'Hippodrome

Cette délibération a pour objectif d'ajuster la valeur des terrains mis à disposition de la SEM Ville Renouvelée, apport en nature de la ville à la ZAC Centre-Ville.

L'Administration Municipale propose au Conseil Municipal :

- de donner son accord sur la cession des lots 3, 4, 6 et 7 de la parcelle BI 258 et du lot 5 de la parcelle BI 403 d'une surface totale de 3433 m² pour un montant de 254.338,35 € à la SEM Ville Renouvelée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention tripartite,
- d'inscrire le produit de cette cession au bilan de l'apport en nature de la part de la ville pour l'aménagement du quartier de l'Hippodrome.

Rapport n° 16 – Désaffectation et déclassement d'une parcelle communale intégrée au parking Basanos

La parcelle BI 258 sise parking des Basanos à usage de places de stationnement a fait l'objet d'une enquête publique dans le cadre du projet de la ZAC centre-ville dans l'objectif de sa désaffectation et de son déclassement. Au vu des conclusions favorables du commissaire enquêteur en date du 7 février 2019, et de l'arrêté de circulation interdisant la circulation et le stationnement sur cette parcelle, il est donc proposé d'en acter sa désaffectation et son déclassement. Ainsi, il pourra être procédé à sa cession au futur promoteur pour la construction de logements sur ce secteur dénommé « quartier de l'Hippodrome ».

L'Administration Municipale propose au Conseil Municipal de constater la désaffectation de cette parcelle et d'en décider le déclassement.

Rapport n° 17 - Cession d'un logement sis 22/1 rue Clémenceau

Il s'agit de proposer au Conseil Municipal de retenir l'offre de Monsieur TAEKENS pour un prix net vendeur de 120 000 €, d'autoriser la cession et tous les actes à intervenir pour l'aboutissement de cette vente.

Il y a lieu également d'autoriser l'abrogation de la délibération n° 52 du 5 juillet 2018 relative à la vente de ce bien à Madame Celya MEZIANE et Monsieur Benjamin HOUREZ, ces derniers s'étant rétractés.

L'Administration Municipale demande au Conseil Municipal :

- De retenir l'offre et d'autoriser la cession à Monsieur TAECKENS, du logement 22/1 rue Clémenceau cadastrée CN 1181 au prix net vendeur de 120 000 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir,
- D'inscrire le produit de cette cession au budget de l'exercice en cours,
- D'abroger la délibération n° 52 du 05 juillet 2018.

Rapport n° 18 - Adhésion au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Ce présent rapport a pour objectif de proposer l'adhésion de la Ville au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie. Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et d'autoriser la Ville à encaisser les recettes inhérentes fixées à 6,50 € par Mwh cumac (MégaWatt/h) et à procéder au paiement des frais de gestion de 0,60 € par Mwh cumac à la MEL.

L'Administration Municipale propose donc au conseil :

- d'adhérer au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'économie d'énergie,
- d'autoriser le Maire à signer avec la Métropole européenne de Lille la convention de prestation de service mutualisé,
- d'autoriser la commune à percevoir la recette de la vente de ses certificats, et à rembourser les frais de gestion afférents dans le cadre du regroupement.

Rapport n° 19 - Dénomination Rue Louis DORNIER – Suppression de la dénomination « Rue Louis DORNIER Prolongée »

Cette délibération vous est proposée dans un but de simplification et de lisibilité des appellations des voies impactées par le projet global de la restructuration du centre-ville. Le Conseil Municipal vous propose donc d'acter la suppression de la dénomination actuelle rue Louis Dornier prolongée et de la remplacer par rue « Louis Dornier ».

L'Administration Municipale propose au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur cette nouvelle dénomination.

Rapport n° 19 bis – Dénomination square Noël TURPIN

Le quartier des Villas situé sur le versant Nord Est de la métropole a été retenu par arrêté du 29 avril 2015 au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain en tant que quartier d'intérêt Régional.

Le Comité d'Engagement Local de l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain a validé et qualifié d'ambitieux au regard des objectifs de retournement d'image sur ce site.

La mise en œuvre de ce projet est prévue en trois phases dont la première consiste en l'aménagement de l'entrée de quartier.

Le périmètre d'intervention de cette première phase circonscrit le périmètre des anciennes barres VILOGIA aujourd'hui démolies et à l'époque baptisé « les Jardins de l'Espierre ». Cette appellation n'ayant plus lieu d'être et aux fins d'une meilleure localisation des différentes aires d'intervention de cet important projet urbain, il est proposé de dénommer ledit périmètre :

- Square Noël TURPIN

Elu durant trois mandats, Noël TURPIN est une véritable figure historique de la vie du quartier, Noël TURPIN résida, d'ailleurs, plusieurs décennies dans la rue Nungesser et Coli, immédiatement contiguë à ce square.

Homme de convictions, socialiste et syndicaliste, grand serviteur de la commune, il fut également Chevalier de l'Ordre national du Mérite.

L'Administration Municipale propose donc au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur cette nouvelle dénomination.

Monsieur le Maire

J'ai été saisi d'une demande d'intervention de Madame DEBLOCK sur le rapport n° 19 bis.

Madame DEBLOCK

Monsieur le Maire,

Loin de moi, de minimiser les actions et l'engagement de Monsieur Noël TURPIN, mais ne serait-ce pas plus avenant de lui consacrer une rue ou un édifice municipal, alors que ces 1915 m² de verdure équipés d'aires de jeux conviendraient parfaitement à un soutien vers les cancers pédiatriques en nommant les jardins de l'Espierre « square Wonder Augustine ».

Ce soir par votre vœu, vous avez affiché Wattrelos en soutien à l'Aide Alimentaire Européenne, je suis tenace, je sais, mais un soutien à la recherche des cancers pédiatriques me tient à cœur tout comme aux nombreux Wattrelosiens qui ont été bouleversés. Ce n'est pas tous les jours qu'un square ou qu'une aire de jeux peut être rebaptisé alors que de nombreuses rues vont voir le jour avec les multiples constructions.

S'il vous plaît Monsieur le Maire ! Je vous demande de mettre au vote la dénomination du « square Wonder Augustine ».

Monsieur le Maire

Non, Madame. J'ai un accord sur une autre dénomination, sur un autre lieu, avec les responsables de l'association concernée et j'en parlerai au Conseil Municipal en temps opportun.

Madame DEBLOCK

Donc ce n'est pas un non Monsieur, c'est une bonne nouvelle.

Monsieur le Maire

Je vous dis non car on parle aujourd'hui du quartier des Villas et donc en temps opportun nous reviendrons sur ce sujet qui me tient à cœur et, j'en suis sûr, comme à chacun d'entre nous.

Mais il ne faut pas non plus, parce que l'émotion peut un moment nous submerger, oublier des réalités humaines et de terrain par ailleurs.

Dans le quartier des Villas, des reconstructions vont s'engager, nous signerons la convention financière avant la fin de l'année, tout cela est bien long, mais comme ça été rappelé par Monsieur LEFEVRE, tout à l'heure, les seules démolitions qui soient intervenues jusqu'à présent, ce sont de petits bâtiments en façade de rue.

Dans ce secteur qui s'appelait « les jardins de l'Espierre », il y a belle lurette que plus personne ne pense que l'Espierre passe par là et, encore moins, qu'il y ait une proximité entre la rue de l'Espierre qui se trouve dans le quartier du Laboureur et les Jardins de l'Espierre qui se trouvent dans le quartier des Villas.

Donc comme le disait aussi Daniel LEFEVRE, si on veut avoir une lisibilité, il était souhaitable de changer le nom.

L'idée d'avoir une rue pour donner le nom de ce prestigieux collègue dont, je parlais il y a un instant, était possible sauf que, comme j'expliquais à mon voisin de droite, géographiquement, il y a un instant, les deux rues qui sont dessinées sur le plan d'aménagement seront, l'une, déjà dénommée et l'autre, une rue qui n'aura de visibilité que des garages. Nous pensons sincèrement que Noël TURPIN mérite mieux qu'une rue avec des garages.

Noël TURPIN figure au panthéon des hommes que j'ai eu la chance de rencontrer et je dis panthéon en ce qu'ils avaient de fort, de vrai, de sincère, d'humain, dans leur engagement citoyen au-delà même du politique car il était un syndicaliste émérite.

C'était un homme simple, un homme ouvrier, parti de la base comme on dit, qui s'était forgé, année après année, dans le militantisme, dans le syndicalisme, des convictions solides et bien trempées. Il fut un grand Adjoint aux travaux de cette ville, il fut un de ceux qui m'accueillit lorsque j'étais jeune Conseiller Municipal et je lui dois beaucoup, beaucoup de son expérience, beaucoup de sa sagesse, beaucoup de son humanité et son humanisme.

Depuis plusieurs années, nous nous étions promis dans la majorité, nous qui l'avions plus connu que l'opposition disons-le clairement c'est vrai, puisqu'il fut un compagnon de route, que dans ce quartier des Villas, que dans cette rue Nungesser et Coli qu'il aimait tant et où il vécut si longtemps, eh bien, dès qu'il y aurait une possibilité, nous ferions en sorte qu'il puisse accrocher son nom à l'immédiate proximité.

Il n'y a pas d'autres voies. Si nous devons attendre d'avoir engagé la restructuration du quartier pour qu'un éventuel équipement porte son nom, nous serions plus près des années 2024, 2025, 2026 que 2019 ou 2020.

Donc j'ai pensé, et soutenu en cela par la majorité, qu'il était temps de faire ce geste et voilà pourquoi j'ai proposé (et d'où cette délibération un peu soudaine, j'en conviens) que le grand square qui sera l'entrée du quartier, qui sera la vitrine du quartier des Villas (dans lequel d'ailleurs, vraiment je ne peux pas dire qu'elle va se jeter, mais les maisons de l'autre côté sont les maisons de la rue Nungesser et Coli, nous sommes dans le vis-à-vis, on sera dans le parallèle de la rue Nungesser et Coli), eh bien, puisse porter le nom de cet homme de cœur que fut Noël TURPIN.

Donc sous cette réserve, Madame, sous le fait que nous nous reverrons sur un autre sujet, je vous propose de vous associer au vote de cette délibération.

Vote sur les rapports

15 - Cession – Espaces verts quartier de l'Hippodrome

POUR	: 41	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

16 - Désaffectation et déclassement d'une parcelle communale intégrée au parking Basanos

POUR	: 41	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

17 - Cession d'un logement sis 22/1 rue Clémenceau

POUR	: 41	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

18 - Adhésion au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

POUR	: 41	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

19 - Dénomination Rue Louis DORNIER – Suppression de la dénomination « Rue Louis DORNIER Prolongée »

POUR : 41 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

19 bis – Dénomination Square Noël TURPIN

POUR : 41 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Son beau-fils doit être derrière vous Madame DEBLOCK. Je vous invite, Monsieur VALENTI, à dire à votre épouse, qui est la fille de Noël, et à sa mère que le Conseil Municipal a décidé de rendre hommage à Noël.

Applaudissements

Rapports 20 à 21 : Monsieur Robert BEDART

Rapporteur : Monsieur Robert BEDART

Rapport n° 20 - Travaux de mise en accessibilité – Diverses écoles – Demande de subventions

Par délibération en date du 7 novembre 2016, la Ville de Wattlelos a approuvé son Agenda d'Accessibilité Programmée.

Le coût global de la mise en accessibilité des 96 ERP communaux est estimé à 5 210 000€ TTC, à raison d'environ 250 000€ TTC par an.

Cet agenda prévoit, pour la troisième année d'exécution, la mise en accessibilité de plusieurs établissements scolaires :

- l'école maternelle Jacques BREL,
- l'école primaire CONDORCET,
- le groupe scolaire Anatole France,
- l'école maternelle Ferdinand BUISSON,
- le groupe scolaire LAVOISIER,
- le groupe scolaire Jean ZAY.

Le montant prévisionnel de ces travaux est estimé à 401 580 € TTC.

Ces travaux seront étalés sur deux exercices comptables à raison de 200 000€ par an et seront réalisés pendant les périodes de vacances scolaires.

Ce projet peut faire l'objet d'un financement auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 40%.

Cette délibération a pour objectif d'approuver le programme, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Préfecture et de compléter le dossier de demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Rapport n° 21 - Salle de jeux et traditions – Rénovation de toiture – Demande de subventions

La Salle de Jeux et traditions est actuellement occupée, au rez-de-chaussée, par l'association de pratique de la bourle « Les Amis de la bourle » et, à l'étage, par l'« Association tir à l'arc wattlelosien ».

L'état de vétusté de la couverture actuelle en tuiles entraîne des fuites régulières qui gênent la pratique de ces associations.

Il est donc envisagé la réfection complète de la toiture de cet équipement.

En plus du remplacement des tuiles, il sera procédé à un remaniement des velux, à une isolation de la toiture ainsi qu'à la modification des éclairages pour passer au Led. Ces travaux devraient permettre des économies d'énergie.

Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à 155 184 € TTC.

Ce dossier peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et cette délibération a pour objectif d'approuver le programme, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Préfecture et de compléter le dossier de demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Monsieur le Maire

La première est une demande de subvention et la deuxième corrobore ce que j'ai dit tout à l'heure durant la présentation du budget sur la salle des jeux et traditions, sur le fait que, voilà, on a inscrit au BP une première phase et si d'aventure la demande, pour laquelle j'ai très bon espoir, nous était validée et aboutissait, évidemment, on se reverrait au moment du BS.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

20 - Travaux de mise en accessibilité – Diverses écoles – Demande de subventions

POUR	: 41	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

21 - Salle de jeux et traditions – Rénovation de toiture – Demande de subventions

POUR	: 41	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Rapport n° 22 : Madame Martine LEBLANC

Rapporteur : Madame Martine LEBLANC

Rapport n° 22 – Mise en œuvre des outils de lutte contre l'habitat indigne issus de la loi ALUR – Instauration du permis de louer

La loi ALUR, pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014 a ouvert la possibilité d'instituer trois nouveaux dispositifs qui viennent compléter les outils mis en place par la MEL, et les communes du territoire pour repérer les situations et prévenir le développement de l'habitat indigne :

- L'Autorisation Préalable de Mise en Location (APML),
- La Déclaration de Mise en Location (DML qui intervient après la signature du bail),
- L'Autorisation Préalable aux Travaux à la Division de logements (APD).

La MEL par délibération du 15 juin 2018 et délibération du 14 décembre 2018 a confié l'exécution d'une partie de ses missions aux communes membres et volontaires.

La Ville de Wattrelos, très impliquée dans la lutte contre l'habitat indigne par le biais des interventions nombreuses liées aux conventions avec la CAF et ENEDIS, a souscrit dès mai 2018 aux dispositions prises par la MEL.

La Ville de Wattrelos s'est inscrite dans une première phase de mise en œuvre des dispositifs (APML, DML, APD) à titre expérimental pour une période de 2 ans à partir du 1^{er} avril 2019.

Toutefois une clause de revoyure a été demandée par la Ville de Wattrelos à l'issue des 6 premiers mois de mise en œuvre des dispositifs.

La MEL en concertation avec les communes a délimité les secteurs prioritaires. Cette géographie pourra évoluer en fonction de l'évaluation qui sera faite après les 2 années.

Les périmètres retenus sur Wattrelos sont les suivants :

- Pour l'Autorisation Préalable de Mise en Location : Sapin Vert, Tilleul, Crétinier, Laboureur et Centre,
- Pour la Déclaration de Mise en Location : Secteurs Ballon et Vieille Place,
- Pour l'Autorisation Préalable de la Division de logements : C'est l'ensemble de la commune qui a été retenue à l'exception des secteurs où le règlement du PLU (Plan Local d'Urbanisme) ne permet pas la division : Zone A, AUD, UG, UE, UP, etc...

A savoir que ces trois dispositifs s'appliqueront au parc de logements privés situés dans les immeubles construits avant 1974.

Les dispositifs entreront en vigueur au 1^{er} avril 2019.

Une convention de prestation de service avec mutualisation des moyens humains pour la mise en œuvre du dispositif a été établie par la MEL et sera signée entre celle-ci et notre ville.

Des dispositions financières et techniques sont fixées ainsi que la possibilité de revoir l'ensemble des conditions de fonctionnement et d'organisation dans un délai de 6 mois.

Actant de la volonté de poursuivre une action s'inscrivant dans la continuité des programmes déjà engagés de lutte contre l'insalubrité, l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal :

- 1) D'instaurer les 3 nouveaux dispositifs issus de la loi ALUR à compter du 1^{er} avril 2019 pour une durée de 2 années,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents, notamment la convention de prestation de service avec mutualisation des moyens humains passée avec la Métropole Européenne de Lille.

Les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits prévus au budget de l'exercice en cours.

Monsieur le Maire

C'est une délibération qui fera date. Pour ma part, je l'attendais depuis longtemps mais ça ne se décide pas seul, ça se décide avec un cadre légal, ça se décide en concertation, ça se décide avec une organisation, ça se décide avec une volonté politique. Nous l'avions, d'ailleurs, inscrit dans le programme municipal et nous la mettons en œuvre donc j'en suis heureux.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

22 – Mise en œuvre des outils de lutte contre l'habitat indigne issus de la loi ALUR – Instauration du permis de louer

POUR	: 41	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Rapport n° 23 : Monsieur Guy-Noël LEMAY

Rapporteur : Monsieur Guy-Noël LEMAY

Rapport n° 23 - Organisation des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes – Convention de prise en charge par une entreprise de pompes funèbres

La commune doit prendre en charge les obsèques des personnes décédées sur la commune et qui sont dépourvues de moyens financiers suffisants pour subvenir aux coûts des obsèques.

Après une mise en concurrence, la proposition des Pompes Funèbres R. COLLET a été retenue et une convention sera établie pour une durée d'un an à compter du 1er mai 2019, renouvelable deux fois.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

23 - Organisation des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes – Convention de prise en charge par une entreprise de pompes funèbres

POUR	:	41	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

Avant de clore la séance, je vous rappelle que vous pouvez consulter le registre synthétisant les décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est levée à 20 h 10

BAERT Dominique Maire	
GADAUT Henri	
RINGOTTE Marie - Christine	
DUQUESNOIS Anne	
KHITER Kamel	
RICCI Christophe	
DE SMEDT Myriam	
CUCHERE Danielle	
PRPIC Georges	
LEFEVRE Daniel	
COQUELLE Michèle	
KERAUDY Juliette	
VANDOORNE Jean	
BEDART Robert	
LEBLANC Martine	

CALONNE Henri	
SUEUR Laurence	
CHANTRIE Annie	
CROIGNY Denis	
LEMAY Guy-Noël	
WETE-MATOUBA Brice	
MONRABAL Karl	
MILOUDI Nora	
DJAFER-CHERIF Lina	
REIFFERS Zohra	
ZAIDI Sylvie	
BONTE Palma	
OSSON Catherine	
DEBAETS Michel	
DELFOSSÉ Jacques	
MEKKI Tarik, Secrétaire de séance	

LECLUSE Eugénie	
ROUSSEAU Patrick	
LESTIENNE Myriam	
ACKERMANN Roger	
BLAIN Marie-Chantal	
VANGERMEERSCH Yolande	
VERHELLE Virginie	
ACQUART Danielle	
DE KETEL Bernard	
DEBLOCK Sandrine	
PULEO Domenico	
DUEL Thierry	